

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 64/27/SPCG affectant un terrain sis à Djibouti au Ministère de l'Enseignement pour la construction de bâtiments scolaires.

n° 64/27/SPCG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 mars 1964

Numéro JO  
n° 4 du 01/05/1964

Date du numéro  
1 mai 1964

### TEXTE INTÉGRAL

Il est affecté au Ministère de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse de la Côte Française des Somalis, un terrain, d'une superficie de sept mille neuf cent quarante-huit mètres carrés environ, sis à Djibouti, quartier de la Plaine (lot n° 12) et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 796. Ce terrain est destiné à la construction de bâtiments à usage scolaire.